



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
M. Simon Lejour
M^{me} Carole Ste-Marie

Était absente : M^{me} Vicky Bergeron Landry

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

Pensée

RÉSOLUTION 2023-04-084

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2023 avec ajout 3 e) Vitesse chasse-neige, 10 a) Démission Robert Wuyts.

1- Ouverture de la séance

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Suivi aux séances précédentes :

- Responsable au parc - CPTAQ Garage
- Erreur du Budget publié

4- Adoption du procès-verbal

- a) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023
- b) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2023

5- Comptes

6- Administration générale

- a) Résolution : Adoption des États financiers et du Rapport du vérification pour 2022
- b) Résolution : Congé de Pâques
- c) Résolution : Fermeture du Bureau les vendredis après-midi
- d) Résolution : Demande à la CPTAQ : Mme Tétreault
- e) Résolution : Demande à la CPTAQ : M. Grégoire
- f) Résolution : Engagement au TECQ
- g) Résolution : Autorisation de location SJR à Société Alzheimer H-R
- h) Résolution : Achat d'une table pour le Bureau



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

7- Règlementation

- a) Résolution : Adoption du règl. 174-3, Règl. Modifiant les Permis et certificats
- b) Avis de Motion : Règlement 194-1, Modifiant le règl. D'emprunt
- c) Résolution : Adoption du Projet règl. 194-1, Règl. D'emprunt
- d) Avis de Motion : Règlement 202, Règl. Du cours d'eau Paradis
- e) Résolution : Adoption du Projet de règl. 202, Règl. Du cours d'eau Paradis
- f) Avis de Motion : Règlement 203, Règl. Du cours d'eau Simioni
- g) Résolution : Adoption du Projet de règl. 203, Règl. Du cours d'eau Simioni
- h) Avis de Motion : Règlement 204, Règl. Du cours d'eau Trahan
- i) Résolution : Adoption du Projet de règl. 204, Règl. Du cours d'eau Trahan
- j) Avis de Motion : Règlement 205, Règl. Facturation du service incendie
- k) Résolution : Adoption du Projet de règl. 205, Règl. Facturation du service incendie
- l) Avis de Motion : Règlement 171-2, Règl. De Zonage
- m) Résolution : Adoption du Projet de règl. 171-2, Règl. De Zonage
- n) Résolution : Constitution du comité de démolition
- o) Résolution : Formation pour le CCU

8- Sécurité publique

- a) Information : Liste des sorties des pompiers

9- Hygiène et COVID 19 et Comités

- a) Information : Comité d'environnement
- b) Résolution : Adhésion à Ville Amie des Monarques
- c) Résolution : Jour de la terre

10-Voirie

11-Loisirs

- a) Résolution : Bal des finissants le vendredi 9 juin 2023
- b) Information : Bibliothèque

12-Parc

- a) Résolution : autoriser l'achat d'une souffleuse à feuille
- b) Résolution : Autorisation des taux pour le camp de jour
- c) Résolution : Autorisation pour l'âge des enfants
- d) Résolution : Autorisation pour le paiement du camp de jour
- e) Résolution : Reporter
- f) Résolution : Reporter

13-Demande de don et d'appui

- a) Résolution : Prêt d'un local pour la chorale
- b) Résolution : Age d'or
- c) Résolution : Société canadienne du cancer
- d) Appui : Contre l'homophobie et la transphobie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

14- Informations

a) Information : Intimidation des élus : une action

15- Correspondance

16- Discussion :

17- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2023-04-085

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 et

Que soit corrigé le point 7 b) de l'ordre du jour pour indiquer Adoption du projet de règl. 174-3 et le 7 d) pour indiquer Adoption du projet de règl. 201, règlement de démolition.

RÉSOLUTION 2023-04-086

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2023

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2023.

RÉSOLUTION 2023-04-087

Comptes

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de mars 2023 de la liste en annexe A.

Du chèque 61589 au chèque 61642 inclusivement, le total est :... 180 264,66 \$
Règlement d'emprunt, le total est :..... 344 124,04 \$
Le fonds de roulement est de :..... 690 000,00 \$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2023 est de :. 618 055,00 \$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2023-04-088

Adoption des États financiers et du Rapport du vérificateur pour 2022

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soient adoptés les États financiers et le Rapport du vérificateur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2023-04-089

Congé de Pâques

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie, et résolu à l'unanimité que soit autorisée la fermeture du Bureau municipal les 7 et 10 avril 2023 pour le congé de Pâques :

- Que le 7 avril sera un jour férié payé et
- Que le 10 avril sera aux frais des employés qui puiseront dans leur banque d'heures ou dans leurs jours de vacances.

RÉSOLUTION 2023-04-090

Fermeture du Bureau les vendredis après-midi

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Simon Lejour, et résolu à l'unanimité que soit autorisé le personnel du Bureau à fermer le bureau municipal les vendredis après-midi durant la période estivale, soit du 16 juin au 15 septembre 2023 inclusivement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-04-091

Demande à la CPTAQ : Mme Tétreault

ATTENDU QUE Madame Ginette Tétreault est propriétaire du lot 5 159 400;

ATTENDU QU' une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque le lot est en zone agricole dynamique;

ATTENDU QUE Madame Tétreault désire vendre son lot;

ATTENDU QUE l'acquéreur désire y ériger une résidence;

ATTENDU QUE Le terrain est toujours occupé par les infrastructures résidentielles (fondations, puits, champ d'épuration);

ATTENDU QUE cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE les critères concernant les espaces disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité ne s'appliquent pas;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Carmyn Girard, et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par Madame Tétreault.

RÉSOLUTION 2023-04-092

Demande à la CPTAQ : M. Grégoire pour l'entreprise 9422-8004 Québec Inc.

ATTENDU QUE L'entreprise 9422-8004 Québec Inc., représentée par M. Steve Grégoire, est propriétaire du lot 5 159 549;

ATTENDU QU' une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque le lot est en zone agricole dynamique;

ATTENDU QUE que la propriété bénéficie d'une autorisation pour un marché aux puces (336831) soit, une activité commerciale;

ATTENDU QUE cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam, et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par Monsieur Grégoire.

RÉSOLUTION 2023-04-093

Engagement au TECQ

Attendu que La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 03 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 03 ci-jointe



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

comporte des coûts réalisés véridiques et reflète
les prévisions de coûts des travaux admissibles..

RÉSOLUTION 2023-04-094

Autorisation de location SJR à Société Alzheimer H-R

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit autorisée la location de la salle Jules-Romme, pour la Société Alzheimer, au coût de 50,00 \$ plus taxes pour la journée, chaque mardi pour un an du 4 avril 2023 au 9 avril 2024.

RÉSOLUTION 2023-04-095

Achat d'une table pour le Bureau

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'une table, pour le Bureau municipal, qui sera fabriquée par l'Atelier K.C. ébénisterie inc. au prix de 580,00 \$ plus taxes.

RÉSOLUTION 2023-04-096

Adoption du régl. 174-3, Règl. Modifiant les Permis et certificats

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 174-3, règlement modifiant le règlement 174, règlement sur les permis et certificats tel qu'à l'annexe B.

AVIS DE MOTION

Le conseiller M. Michel Dubuc donne **AVIS DE MOTION** que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 194-1, règlement modifiant le règlement 194, règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la mise aux normes des installations septiques.

Qu'une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

RÉSOLUTION 2023-04-097

Adoption du Projet régl. 194-1, Règl. D'emprunt

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 194-1, règlement modifiant le règlement 194, règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la mise aux normes des installations septiques tel qu'à l'annexe C.

AVIS DE MOTION

Le conseiller M. Carmyn Girard donne **AVIS DE MOTION** que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 202, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Paradis.

Qu'une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-04-098

Adoption du Projet de règl. 202, Règl. Du cours d'eau Paradis

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 202, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Paradis, tel qu'à l'annexe D.

AVIS DE MOTION

La conseillère M^{me} Marie-Claude Adam donne **AVIS DE MOTION** que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 203, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Simioni.

Qu'une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

RÉSOLUTION 2023-04-099

Adoption du Projet de règl. 203, Règl. Du cours d'eau Simioni

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 203, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Simioni, tel qu'à l'annexe E.

AVIS DE MOTION

Le conseiller M. Simon Lejour donne **AVIS DE MOTION** que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 204, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Trahan.

Qu'une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

RÉSOLUTION 2023-04-100

Adoption du Projet de règl. 204, Règl. Du cours d'eau Trahan

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 204, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Trahan, tel qu'à l'annexe F.

AVIS DE MOTION

La conseillère M^{me} Marie-Claude Adam donne **AVIS DE MOTION** que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 205, règlement établissant la facturation du Service incendie en cas d'entraide à une municipalité voisine ou tout autre demandeur.

Qu'une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

RÉSOLUTION 2023-04-101

Adoption du Projet de règl. 205, Règl. Facturation du service incendie

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 205, règlement établissant la facturation du Service incendie en cas d'entraide à une municipalité voisine ou tout autre demandeur, tel qu'à l'annexe G.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

AVIS DE MOTION

Le conseiller M. Carmyn Girard donne **AVIS DE MOTION** que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 171-2, règlement concernant l'amendement au règlement 171, règlement de zonage.

Qu'une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

RÉSOLUTION 2023-04-102

Adoption du Projet de règl. 171-2, Règl. De Zonage

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 171-2, règlement concernant l'amendement au règlement 171, règlement de zonage, tel qu'à l'annexe H.

RÉSOLUTION 2023-04-103

Formation pour le Comité

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soient autorisés les conseillères, les conseillers et les membres du CCU à s'inscrire à la formation de la FQM concernant le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) et que les frais d'inscription et les frais s'y rattachant soient remboursés.

RÉSOLUTION 2023-04-104

Adhésion à Ville Amie des Monarques

Attendu que le papillon Monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

Attendu que sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens;

Attendu que depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord;

Attendu que les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

Attendu que les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur et en diffusant de l'information sur le sujet pour sa population;

Attendu que le Comité consultatif de l'Environnement (« CCE ») désire s'investir dans ce projet et recommande à la Municipalité de l'appuyer dans cette démarche;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de St-Bernard-de-Lacolle s'engage à contribuer à la restauration des habitats du monarque en créant des habitats de reproduction notamment au Parc Régional Saint-Bernard, en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent.

RÉSOLUTION 2023-04-105

Jour de la terre

Attendu que le Jour de la Terre a été célébré pour la première fois le 22 avril 1970 et qu'il est considéré comme le plus grand mouvement environnemental participatif de la planète;

Attendu que le volet canadien de l'organisme soutient les municipalités qui s'engagent dans le développement d'activités environnementales sur leur territoire;

Attendu que dans le cadre de cette initiative, les municipalités se voient remettre une trousse de communication pour tenir des activités mobilisatrices qui visent à inciter les citoyens à poser des gestes concrets pour l'environnement;

Attendu que les municipalités sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans l'ambitieuse transition écologique en cours;

Attendu que le Comité consultatif de l'Environnement (« CCE ») désire s'investir dans cette initiative et recommande à la Municipalité de l'appuyer dans cette démarche pour démontrer son leadership en la matière;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Bernard-de-Lacolle rejoigne le mouvement des Municipalités engagées en vue du Jour de la Terre le 22 avril 2023.

RÉSOLUTION 2023-04-106

Démission de Robert Wuyts

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit acceptée la démission de Robert Wuyts et que la Municipalité le remercie de son implication auprès des citoyens.

RÉSOLUTION 2023-04-107

Bal des finissants le vendredi 9 juin 2023

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient autorisées les dépenses, par la responsable du dossier, madame Vicky Landry Bergeron, pour la soirée des finissants et que celle-ci ait lieu le 9 juin 2023.

RÉSOLUTION 2023-04-108

Autorisation des taux pour le camp de jour

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à la majorité, que soient autorisés les tarifs pour le camp de jour :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Résidents :	1er	2ème	3ème
À la semaine	75,00 \$	68,00 \$	64,00 \$
1 à 2 semaines.			
A partir de 3 semaines	70,00 \$	64,00 \$	59,00 \$
De 3 à 5 semaines			
Forfait 6 semaines	64,00 \$	59,00 \$	54,00 \$
De 6 à 8 semaines			

*Forfait minimum 5 jours

**Les forfaits incluent le camp et le service de garde de 7 h à 18 h.

Il n'y a pas de remboursement possible pour les journées non utilisées

Non Résidents :	1er	2ème	3ème
À la semaine	121,00 \$	109,00 \$	106,00 \$
1 à 2 semaines			
A partir de 3 semaines	113,00 \$	101,00 \$	98,00 \$
De 3 à 5 semaines			
Forfait 6 semaines	104,00 \$	98,00 \$	92,00 \$
De 6 à 8 semaines			

*Forfait minimum 5 jours

**Les forfaits incluent le camp et le service de garde de 7 h à 18 h.

Il n'y a pas de remboursement possible pour les journées non utilisées

Mme Marie-Claude Adam se prononce contre

RÉSOLUTION 2023-04-109

Autorisation pour l'âge des enfants

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'âge des enfants participant au camp de jour tel que :

Entre 5 et 12 ans atteint au 30 septembre de l'année en cours.

RÉSOLUTION 2023-04-110

Autorisation pour le paiement du camp de jour

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisés les paiements pour le camp de jour en 3 paiements égaux avant le début des activités soit, le 23 mai, le 6 juin et le 20 juin 2023,

que le montant total du forfait soit payé avant le début du camp pour que l'inscription soit valide.

RÉSOLUTION 2023-04-111

Prêt d'un local pour la chorale

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit autorisée la chorale Équi Vox, chorale de femmes, à utiliser la salle du Bureau municipal les lundis soir pour se pratiquer.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que s'il y avait changement quant à l'emplacement de la tenue de la séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil, la chorale pourra se tenir à la salle Jules-Romme.

RÉSOLUTION 2023-04-112

Age d'or

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit émis un don de 200,00 \$ à l'Age d'Or Lacolle-St-Bernard.

RÉSOLUTION 2023-04-113

Contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour que soit levée la séance ordinaire du 3 avril 2023 à 21 h 35.


M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse


M^{me} Jocelyne Blanchet
Greffière-trésorière